

Accueil des demandeur·euses d'asile

Constats

Depuis plus de quatre ans, en dépit de ses obligations internationales et des milliers de décisions de justice rendues aux niveaux national et européen, l'État belge et Fedasil violent quotidiennement le droit à l'accueil des demandeur·euses d'asile, qui est pourtant une obligation internationale. Des solutions existent pour sortir de cette situation de déni d'accueil, à court et moyen terme. Et une meilleure gestion du réseau d'accueil permettrait d'offrir durablement un accueil de qualité à toutes les demandeur·euses d'asile.

> Nos demandes

Ne pas normaliser ni aggraver la situation de déni d'accueil et mettre fin à cette situation

- Mettre à l'abri toutes les demandeur·euses d'asile qui ne reçoivent pas de place d'accueil et mettre fin à la « liste d'attente »
- Ne pas exclure de l'accueil de nouvelles catégories de demandeur·euses d'asile (statuts M...)
- Respecter les décisions de justice en la matière
- Augmenter durablement les capacités d'accueil avec un budget et des moyens suffisants
- Activer, comme prévu dans la loi, un plan de répartition au sein des communes de tout le pays de façon harmonieuse et équilibrée et maintenir les passerelles vers l'aide sociale

Garantir un accueil digne et un accompagnement de qualité à toutes les bénéficiaires de l'accueil

- Garantir un niveau de vie digne et ne pas exclure de l'accueil les demandeur·euses d'asile qui reçoivent une décision de transfert vers un autre État membre (Pacte UE)
- Instaurer des mécanismes efficaces permettant l'identification des vulnérabilités et des besoins spécifiques des demandeur·euses d'asile et leur garantir une place d'accueil adaptée, notamment pour les femmes et les personnes LGBTQIA+
- Assurer un accueil sur mesure des MENA et ne pas les exclure du réseau d'accueil en utilisant les arguments du doute sur leur âge, ou de l'absence de test d'âge

Assurer une meilleure gestion du réseau d'accueil de façon pérenne

- Créer et maintenir durablement une capacité de places structurelles et de places tampons suffisante dans le réseau d'accueil
- Mettre en place un centre d'arrivée (services de l'OE et de Fedasil) dans chacune des 3 Régions
- Revoir le modèle d'accueil actuel et rééquilibrer les places d'accueil en centres collectifs avec les places individuelles, en maintenant les ILA et en renforçant les places de plus petites structures (ONG) pour toutes les demandeur·euses d'asile (et non pas seulement pour les personnes vulnérables, avec un haut taux de protection, ou en transition)
- Permettre le transfert vers une place individuelle des demandeur·euses d'asile hébergées en centre collectif qui en font la demande après 6 mois, comme prévu dans la loi accueil
- Libérer des places dans le réseau d'accueil en faisant sortir les personnes « inéloignables » et en « long séjour », avec une attention particulière pour les personnes très vulnérables ou gravement malades, et leur délivrer un titre de séjour
- Mettre en place une politique coordonnée avec les Régions pour permettre la transition des publics concernés accueillis au sein du réseau d'accueil vers un logement durable et l'intégration sociale, compte tenu de la crise du logement